

**L'éducation : pierre angulaire de la revitalisation
des communautés francophones et acadiennes**

Rodrigue Landry

Directeur

**Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques /
Canadian Institute for Research on Linguistic Minorities**

**INSTITUT CANADIEN DE RECHERCHE
SUR LES MINORITÉS LINGUISTIQUES**



**CANADIAN INSTITUTE FOR RESEARCH
ON LINGUISTIC MINORITIES**

**Mémoire présenté au Comité sénatorial
permanent des langues officielles**

Ottawa,

14 février 2005

Introduction

L'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* (1982) fut certes une source d'espoir pour les communautés francophones et acadiennes. Enfin, les parents francophones vivant en contexte minoritaire au Canada pouvaient avoir accès à l'enseignement en français pour leurs enfants, accès qui fut obtenu non sans efforts, car il fut l'objet de nombreuses contestations judiciaires, dont quatre jugements de la Cour suprême du pays. Les progrès sur le plan de l'accès à l'enseignement en français ont été accompagnés de pouvoirs accrus au niveau de la gestion de l'école de langue française. Aujourd'hui, 31 conseils scolaires francophones répartis dans neuf provinces et trois territoires gèrent près de 700 écoles de langue française comprenant environ 150 000 élèves. Ces conseils scolaires dépendent de juridictions provinciales et territoriales mais collaborent nationalement par le truchement de deux organismes : la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) et le Regroupement national des directions générales de l'éducation (RNDGÉ).

Malgré des progrès tangibles sur les plans de l'accès à l'enseignement en français et de la gestion scolaire, une analyse approfondie de la vitalité des communautés francophones et acadiennes montre qu'il reste encore des obstacles redoutables à surmonter. L'article 23 de la Charte est le résultat de nombreux débats relatifs à la situation des langues officielles au Canada et s'inspire en partie des travaux de la *Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme* inaugurés en 1963. Nous demeurons convaincus que si les travaux de cette commission étaient repris maintenant, plus de quarante ans plus tard, leurs recommandations associées aux besoins en éducation de langue française seraient nettement plus fortes et englobantes. La recherche aujourd'hui montrerait que l'éducation joue un rôle essentiel dans la survie d'une minorité mais aussi qu'elle doit englober plus que l'école publique. Une vision globale de l'éducation inclut la petite enfance, l'alphabétisation et les études postsecondaires. La recherche révélerait aussi que l'éducation, aussi essentielle qu'elle soit, ne peut à elle seule assurer l'épanouissement d'une minorité linguistique. Notre propre analyse nous amène à conclure que l'érosion progressive des minorités francophones au Canada est telle qu'il faut maintenant instituer non pas une plus forte résistance à l'assimilation mais plutôt œuvrer à une véritable revitalisation ethnolinguistique (« reversing language shift »). Il faut viser à renverser les transferts linguistiques par une approche globale qui donnera un nouvel essor aux communautés francophones et acadiennes. Les travaux en sociologie du langage montrent que la

revitalisation ethnolinguistique est extrêmement difficile et que les succès sur la planète entière sont plutôt rares.¹ Certaines analyses démologiques prédisent des pertes d'au moins la moitié des 6000 langues du monde d'ici deux générations.²

Pour réunir et activer les conditions qui mèneraient à une revitalisation linguistique des communautés francophones et acadiennes, un partenariat global de collaboration est nécessaire, celui-ci regroupant les paliers de gouvernement fédéral, provincial et municipal et les acteurs communautaires de nombreux secteurs pertinents. L'éducation « tout au long de la vie » peut servir de pierre angulaire à cette revitalisation des communautés mais doit englober des actions allant « au-delà de l'article 23 » de la Charte.³

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles désire étudier le continuum petite enfance – études postsecondaires dans tout ce qui a trait à l'éducation des minorités. Ce texte aborde l'ensemble de ce continuum mais vise auparavant à démontrer que les interventions en éducation seront plus productives si elles s'insèrent dans un plan national de revitalisation ethnolinguistique. Nous analysons la situation particulière des communautés francophones et acadiennes.

Le mémoire présenté comprend trois parties. Dans la première, nous décrivons brièvement quelques grandes tendances démologiques qui reflètent la vitalité décroissante des communautés francophones et acadiennes. Ces tendances sont difficilement réversibles. Comme nous l'avons souligné, seule une intervention globale de revitalisation ethnolinguistique peut avoir un effet de redressement significatif. Dans la deuxième partie du mémoire, nous proposons certains éléments d'un plan global de collaboration qui pourrait guider les efforts de revitalisation ethnolinguistique. Enfin, dans la troisième partie, nous focaliserons sur les besoins d'un développement global du secteur de l'éducation comme pierre angulaire d'une revitalisation communautaire.

1. Fishman (1990, 2001).

2. Skutnabb-Kangas (2000).

3. Landry et Rousselle (2003).

Quelques tendances démolinquistiques⁴

Pour mieux comprendre l'érosion progressive des minorités francophones du pays, il est utile de circonscrire certaines tendances démolinquistiques observables depuis des décennies.

1. *Une territorisation des langues officielles au Canada*

Les minorités de langue officielle du Canada, tant les anglophones du Québec que les francophones hors Québec, représentent des proportions de plus en plus petites des populations territoriales. Les anglophones qui représentaient 13,8 % de la population québécoise en 1951 ne constituent en 2001 que 8,3 % de cette population. Les francophones ne représentent que 4,4 % de la population hors Québec en 2001 alors qu'en 1951 ils constituaient 7,3 % de celle-ci. Si on ne comptabilise que les francophones qui parlent le français le plus souvent à la maison, leur représentation diminue à 2,7 %.

2. *Un taux croissant d'allophones au pays*

Pays d'immigration, le Canada reçoit de plus en plus de personnes allophones, c'est-à-dire des personnes dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français. Entre 1951 et 2001, la proportion d'allophones est passée de 11,8 % à 18,0 %. À l'extérieur du Québec cette proportion atteint 20,4 %. Collectivement, les allophones sont donc près de cinq fois plus nombreux que les francophones à l'extérieur du Québec. Au Québec, les allophones sont aussi collectivement plus nombreux que les anglophones mais à 10,3 % de la population contre 8,3 % la disproportion est beaucoup moindre.

3. *Attraction sociale de la langue anglaise.*

À l'échelle mondiale, la langue anglaise s'impose de plus en plus sur le plan économique et dans de nombreuses sphères de la vie publique. Au pays, si près du géant que représente les États-Unis comme force politique et économique, l'attraction pour la langue anglaise est grandissante. À l'extérieur du Québec, 98,4 % des gens utilisent l'anglais au travail alors que seulement 5 % utilisent le français. Si on ne comptabilise que la langue parlée le plus souvent, 95,6 % emploient l'anglais le plus souvent versus 1,6 % qui emploient le plus souvent le

4. La plupart des statistiques de la présente section proviennent de Statistique Canada (2002) et de Marmen et Corbeil (2004).

français.⁵ Même au Québec, si les anglophones représentent moins de 10 % de la population de langue maternelle, 39,5 % de la population fait un usage au moins régulier de l'anglais au travail.

Les transferts linguistiques constituent d'autres indices de l'attraction de l'anglais. En 2001, 38 % des francophones n'utilisent pas le français le plus souvent à la maison. Cette proportion était 30 % en 1971. D'autre part, si on observe les transferts linguistiques des allophones, 44 % de ceux-ci sont vers l'anglais comparativement à 3 % seulement vers le français, incluant le Québec. Au Québec, les transferts vers l'anglais chez les allophones sont de 22 % comparativement à 20 % vers le français. Il faut noter que les transferts des allophones vers le français au Québec varient en fonction de la période d'immigration et sont généralement à la hausse. Les transferts des allophones vers le français à l'extérieur du Québec sont, à toute fin pratique, négligeables.

La population anglophone du Québec bénéficie de cette attraction de la langue anglaise. En effet, situation peu typique en contexte minoritaire, le nombre de personnes qui parlent l'anglais le plus souvent à la maison au Québec est nettement supérieur au nombre de personnes ayant l'anglais comme langue maternelle. Le taux de continuité linguistique de la communauté anglophone du Québec (1,26) est le double de celui des communautés francophones et acadiennes (0,62).

4. Un taux de fécondité inférieur au taux de remplacement.

Pour plus d'un siècle les communautés francophones ont maintenu leur croissance démographique par un taux de fécondité supérieur à celui des anglophones. Leur isolement géographique, de plus, les protégeait de l'assimilation. Alors que dans les années 1956-1961 le taux de fécondité des francophones hors Québec était de 4,95 enfants, il a graduellement diminué pour atteindre 1,46 enfants par famille entre 1996 et 2001, un taux nettement inférieur au taux de remplacement qui est de 2,1 enfants par famille selon les démographes. Seule l'immigration peut compenser pour ces pertes démographiques mais, comme nous l'avons vu, les contributions de l'immigration à la croissance de la population francophone hors Québec sont plutôt négligeables.

5. Le total des pourcentages peut ne pas être égal à 100 % car des personnes ont indiqué utiliser « le plus souvent » plus d'une langue. (ex. le français et l'anglais également).

5. *Un taux d'exogamie croissant.*⁶

Il est normal chez toute minorité linguistique de faible nombre et de faible concentration de voir son taux de mariages mixtes ou interlinguistiques augmenter. En 2001, 37,4 % des francophones hors Québec vivant en couple ont un conjoint anglophone et 4,6 % ont un conjoint allophone pour un taux d'exogamie de 42 %. Dans ces contextes d'exogamie, le français est la langue la plus souvent parlée à la maison par seulement 12,3 % des francophones si le conjoint est anglophone et par 17,7 % si le conjoint est allophone. L'usage du français est un peu plus élevé si le conjoint est bilingue français-anglais.

L'effet le plus dommageable de l'exogamie sur la vitalité de la francophonie minoritaire canadienne, toutefois, est son impact sur le taux de transmission du français comme langue maternelle aux enfants et sur la fréquence d'usage du français par ceux-ci. Premièrement, il faut constater qu'en raison du phénomène grandissant de l'exogamie et de sa plus forte fréquence chez les couples en âge d'avoir des enfants, la proportion d'enfants nés de couples exogames est nettement supérieure au taux global d'exogamie. En effet, même avec un taux d'exogamie de 42 %, les couples exogames sont parents de 64 % de tous les enfants de moins de 18 ans qui ont un parent francophone. Ces couples transmettent le français comme langue maternelle à seulement 23 % de leurs enfants et seulement 15 % de leurs enfants l'emploient le plus souvent à la maison. Cette forte proportion d'enfants nés de couples exogames a pour effet que seulement un enfant sur deux (49,3 %) de tous les enfants de parents francophones ont le français comme langue maternelle et seulement quatre enfants sur dix (41,6 %) parlent le français le plus souvent à la maison.

Comme nous le soulignons plus loin, l'exogamie n'est pas une cause directe de l'assimilation linguistique. Mais, en raison des choix langagiers des parents qui favorisent peu la transmission et l'usage du français, l'exogamie contribue fortement à la baisse de la clientèle qui fréquente l'école de langue française. En outre, le faible taux de fécondité et les transferts linguistiques contribuent à une baisse de la clientèle admissible à l'école de langue française. Entre 1986 et 2001, la clientèle cible francophone d'âge scolaire (5 à 17 ans) a connu une baisse de 17 %. Chez la population d'âge préscolaire (0 à 4 ans), la baisse est de 27 % ce qui laisse entrevoir que la baisse s'accroît dans le temps.

6. Pour une analyse plus détaillée du phénomène de l'exogamie, voir Landry (2003a, 2004).

6. *Vieillesse de la population*

Un autre indicateur de l'affaiblissement des populations francophones dans les générations futures est le vieillissement de la population francophone qui s'exprime par le ratio de la population âgée de 65 ans et plus par rapport à la population âgée de moins de 15 ans. Ce vieillissement de la population s'observe chez l'ensemble de la population canadienne mais est particulièrement marqué chez la population francophone hors Québec. En 1971, pour l'ensemble de la population canadienne, le ratio du nombre de personnes âgées de plus de 65 ans sur le nombre de personnes âgées de moins de 15 ans était de seulement 0,27. En 2001, il est de 0,63. Mais il est de seulement 0,50 chez la population anglophone et de 0,71 chez la population francophone, incluant le Québec. À l'extérieur du Québec, le ratio est de 0,49 chez la population anglophone et de 1,15 chez la population francophone. Il y a donc, en moyenne, plus de francophones âgés de 65 ans et plus que de francophones âgés de moins de 15 ans. En Saskatchewan, le ratio atteint 4,14, soit quatre fois plus de personnes âgées que de jeunes.

7. *Urbanisation grandissante et exode des régions rurales.*

L'isolement géographique a longtemps été un facteur qui a protégé les populations francophones de l'assimilation linguistique. Cet isolement était encore plus prononcé avant la pénétration massive des mass media dans les foyers francophones. Aujourd'hui, pour poursuivre des études ou pour trouver du travail, beaucoup de jeunes et de moins jeunes quittent les régions francophones des milieux ruraux pour habiter les grandes régions urbaines à très forte concentration anglophone. Les seules provinces qui ont un taux migratoire interprovincial positif sur le plan de la langue française en 2001 sont l'Ontario, l'Alberta et la Colombie Britannique. Jeunes québécois et francophones hors Québec s'établissent dans des villes comme Toronto, Edmonton, Calgary et Vancouver. Ils deviennent plus vulnérables à l'assimilation, les taux d'anglicisation et d'exogamie dans les villes étant beaucoup plus élevés que dans les régions à plus forte concentration francophone. Des études sont présentement en cours à l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques pour étudier les effets de ce phénomène.

Revitalisation ethnolinguistique : un projet réalisable?

Les tendances démolinguistiques décrites dans la première partie sont difficilement réversibles. À moins d'interventions stratégiques de grande envergure, il est peu probable qu'une véritable revitalisation ethnolinguistique des communautés francophones et acadiennes puisse

s'actualiser. Certains chercheurs sont plus pessimistes que d'autres quant aux possibilités d'inverser les tendances vers l'assimilation chez une minorité linguistique. Tous sont d'accord, toutefois, pour dire que les chances sont très peu probables sans l'appui de l'État-nation.

Les succès de revitalisation linguistique dans le monde sont peu nombreux. Mais la grande majorité des langues du monde n'ont pas le statut de langue officielle et bénéficient de peu d'appui des États-nations.⁷ Les communautés francophones et acadiennes peuvent compter sur un certain nombre de facteurs positifs :

- le français est une langue officielle du pays
- le statut juridique du français est égal à celui de l'anglais
- la *Loi sur les langues officielles* engage le gouvernement fédéral à progresser de l'égalité formelle à l'égalité réelle du français et de l'anglais.
- l'article 23 de la Charte reconnaît des droits à l'enseignement en français et à une gestion scolaire francophone.
- plusieurs provinces et territoires ont voté des lois pour promouvoir les services en français
- la jurisprudence appuyant les droits linguistiques des francophones est positive.
- le gouvernement fédéral a de nombreux programmes d'appui aux langues officielles
- les organismes communautaires francophones jouissent de réseaux associatifs forts dans de nombreux secteurs autant sur le plan national que sur les plans provinciaux /territoriaux et locaux.
- le dernier *Plan pour les langues officielles* du gouvernement fédéral⁸ reconnaît le caractère asymétrique des minorités de langue officielle du pays et leur reconnaît des besoins particuliers.

Nous avons développé un modèle conceptuel macroscopique (voir Figure 1)⁹ pour expliquer les facteurs qui sont associés à la revitalisation ethnolinguistique d'un groupe minoritaire. Le temps ne permet pas d'expliquer en détail ce modèle théorique mais nous désirons énoncer quelques grands principes qui s'en dégagent.

7. Skutnabb-Kangas (2000).

8. Gouvernement du Canada (2003).

9. Landry (2005); Landry, Allard et Deveau (2005a).

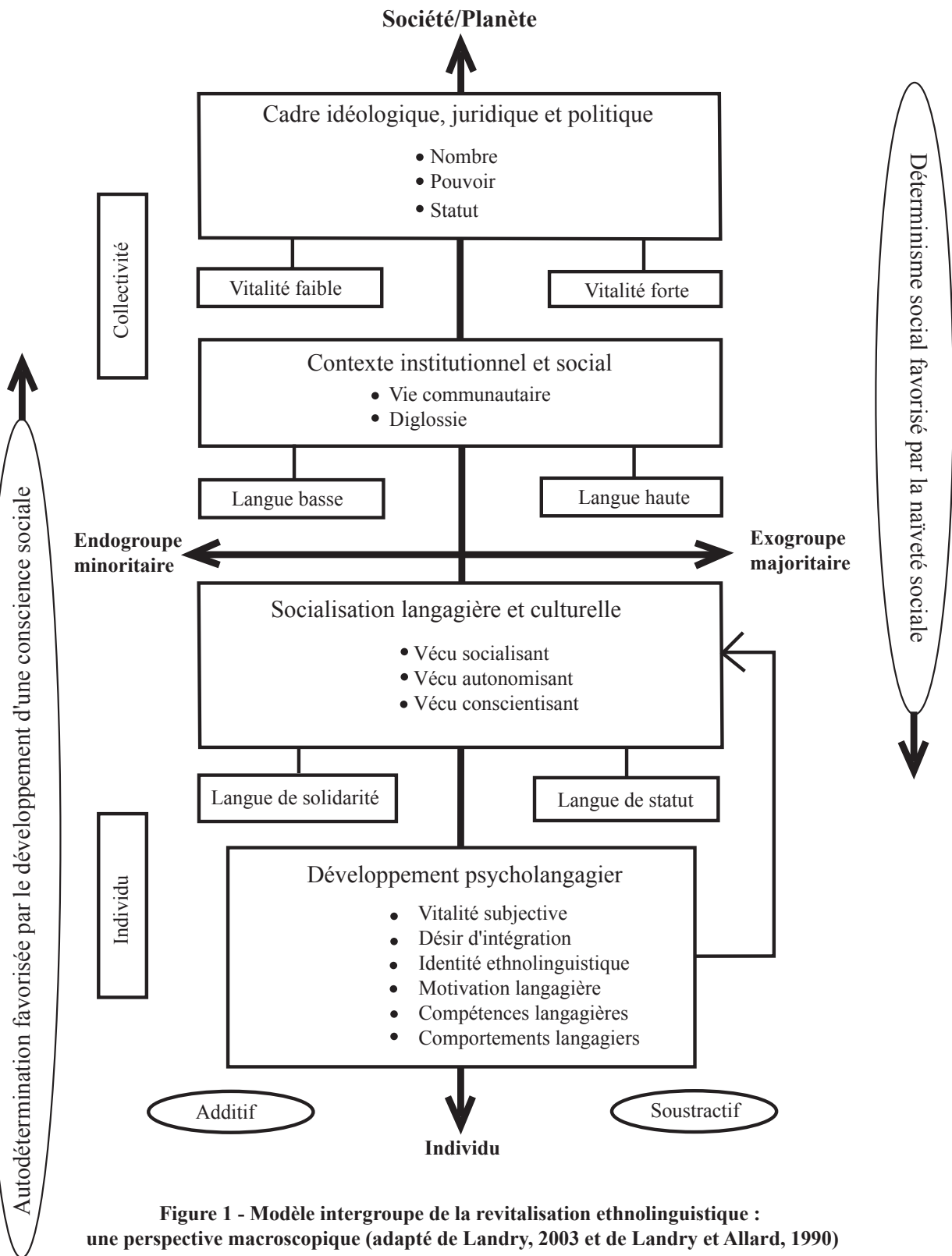


Figure 1 - Modèle intergroupe de la revitalisation ethno-linguistique : une perspective macroscopique (adapté de Landry, 2003 et de Landry et Allard, 1990)

Quelques principes à la base de la revitalisation ethnolinguistique

- a) Selon leur orientation idéologique envers leurs minorités et les droits linguistiques qu'ils leur reconnaissent, les États-nations peuvent aider une minorité à se pourvoir d'une plus grande « complétude institutionnelle » et d'une plus forte « vie communautaire ».
- b) Les institutions et les réseaux sociaux qui donnent une vie communautaire au groupe permettent à celui-ci d'avoir des « espaces sociaux » où les membres du groupe vivent une « socialisation langagière et culturelle » dans leur langue.
- c) Différents aspects de la « socialisation langagière et culturelle » ont des effets particuliers sur les composantes du développement psycholangagier, c'est-à-dire ce que les membres du groupe deviennent comme résultat de leur socialisation : leurs compétences langagière, leur identité ethnolinguistique, leurs dispositions affectives et motivationnelles et leurs comportements langagiers. Comme le disait si bien le regretté Roger Bernard, « on ne naît pas francophone ou anglophone, on le devient ». C'est la socialisation langagière et culturelle qui est à la base de tout le comportement langagier.
- d) Plus la socialisation langagière et culturelle contribue à rendre les personnes autonomes (vécu autonomisant) et conscientisées à l'égard de leurs droits et responsabilités comme membres d'un groupe linguistique minoritaire (le vécu conscientisant), et plus le groupe comme « collectivité » est capable de prise en charge de sa destinée par ses institutions et espaces sociaux, plus le groupe est capable d'autodétermination et peut éviter le « déterminisme social ». En d'autres mots, plus forte est la conscience collective du groupe moins ses membres s'assimilent sans s'en rendre compte et plus ils s'affirment collectivement pour obtenir le respect de leurs droits.
- e) Plus les interventions de l'État et celles du groupe minoritaire agissent en synergie tout le long du continuum « société-individu », plus fortes sont les chances de revitalisation ethnolinguistique.
- f) Seules les politiques linguistiques et les interventions qui ont une influence sur le vécu langagier et culturel des membres du groupe ont un effet durable sur la vitalité ethnolinguistique du groupe.

Quelques défis relatifs à la revitalisation communautaire francophone

Ci-dessous, nous présentons quelques exemples de défis qui relèveraient d'un partenariat global de collaboration entre gouvernements et acteurs communautaires. Il est important, pour évaluer la pertinence de toute intervention stratégique, de se rappeler que seules les interventions qui ont un effet sur la socialisation langagière et culturelle d'une masse critique de membres du groupe minoritaire (soit directement ou indirectement) peuvent avoir des effets significatifs sur la revitalisation ethnolinguistique du groupe.

1) Redéfinir l'identité canadienne des francophones.

Avant la « révolution tranquille » du Québec, la plupart des francophones se disaient « canadiens français ». Si les francophones des Maritimes faisaient exception en se définissant comme « acadiens », leur identité était perçue comme complémentaire à celle de canadien français. Avec la prise en charge de son territoire, la communauté francophone du Québec a territorialisé son identité. Elle est devenue proprement Québécoise. Les autres communautés francophones furent amenées à elles aussi territorialiser leur identité : leurs membres sont devenus franco-ontariens, franco-manitobains, fransaskois, francoténois, etc... Sans nier les identités territoriales, il nous semble important pour les francophones du Canada, incluant le Québec, de se redécouvrir une identité commune et de se donner des institutions nationales représentant l'ensemble des francophones du Canada.

2) Accroître l'immigration francophone et francotrope

L'immigration a peu favorisé la croissance des communautés francophones et acadiennes. L'objectif de favoriser cette immigration est maintenant reconnu dans la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (2002). Beaucoup d'immigrants ne connaissent pas l'existence de communautés francophones au Canada à l'extérieur du Québec et ne sont pas informés de structures d'accueil et de services disponibles dans celles-ci (ex. des écoles de langue française, des médias francophones, des garderies francophones, etc...). Il existe aussi des immigrants francotropes, c'est-à-dire des personnes qui n'ont pas le français comme langue maternelle mais qui en raison de leur éducation ou autres affinités culturelles sont plutôt disposées à favoriser le français comme première langue officielle parlée. La population immigrée au Canada, c'est-à-dire les personnes nées à l'extérieur du pays, constituait en 2001

18,4 % de la population canadienne. Si la population immigrée a eu une forte incidence sur la croissance de la population allophone (70,1 % de la population allophone est constituée d'immigrants), elle a davantage favorisé la croissance de la population anglophone (8,7 % d'immigrants) que celle de la population francophone (2,7 % seulement d'immigrants).

Avec le temps, la population immigrée allophone a tendance à intégrer l'une des deux communautés de langue officielle. Si la population des immigrants allophones qui s'intègre à la population francophone au Québec s'est accrue au cours des années (passant de 23 % des transferts linguistiques vers une des langues officielles chez ceux ayant immigré avant 1961 à 71 % chez ceux ayant immigré entre 1996 et 2001), « à l'extérieur du Québec la quasi-totalité des allophones qui utilisent une langue autre que leur langue maternelle à la maison ou au travail s'orientent vers l'anglais » (Marmen et Corbeil, 2004, p. 137).

Dans l'optique de l'engagement du gouvernement fédéral envers l'égalité des langues officielles au Canada, il importe donc d'assurer, autant sur le plan de la sélection des immigrants que sur ceux de l'information et des structures d'accueil, une part plus équitable d'intégration de la population immigrante au sein des minorités francophones.

3) *Accroître la synergie des actions gouvernementales et communautaires.*

Avec la révision de la *Loi sur les langues officielles* en 1988, le gouvernement fédéral voulait adapter cette loi quasi-constitutionnelle pour la rendre plus conforme aux obligations et responsabilités conférées par la *Charte canadienne des droits et libertés* (1982). En particulier, la partie VII de cette loi engage le gouvernement fédéral à progresser de l'égalité formelle à l'égalité réelle des communautés de langue officielle au Canada.

Récemment, en mars 2003, le gouvernement fédéral lançait son *Plan d'action pour les langues officielles*, possiblement la plus grande initiative visant l'épanouissement des minorités de langue officielle depuis la révision de la *Loi sur les langues officielles*. C'est un plan ambitieux qui se fixe des objectifs louables dans trois axes prioritaires : l'éducation, le développement communautaire et la fonction publique. Par son cadre d'imputabilité, ce plan vise à responsabiliser l'ensemble des ministères vis-à-vis les minorités de langue officielle. Selon notre analyse et nos observations, le plan comporte néanmoins quelques faiblesses importantes.

Si le plan fait mention de l'importance des partenariats et d'actions concertées, dans les faits il encourage plutôt les organismes communautaires à faire cavalier seul et à cibler les

sommes d'argent qui correspondent à leurs mandats respectifs au sein des ministères qui reçoivent une part des subventions affectées au Plan.

Les défis associés à la revitalisation ethno linguistique sont nombreux et se situent tout le long du continuum société-individu illustré dans le modèle conceptuel présenté ci-dessus (Figure 1). Il nous semble qu'un partenariat global de collaboration constitué du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et des organismes communautaires est requis pour cibler les priorités et assurer une plus grande concertation et une plus grande étendue des actions visant l'épanouissement des communautés francophones et acadiennes. Un tel partenariat réunirait dans un plan intégré non seulement les actions du gouvernement fédéral mais aussi celles des gouvernements provinciaux et des organismes communautaires. C'est, à notre avis, la deuxième faiblesse du *Plan d'action pour les langues officielles*, celle de ne pas favoriser une forte synergie des actions gouvernementales et communautaires. Ce plan ne vise pas de nouvelles ententes fédérales-provinciales visant une plus grande complétude des secteurs d'actions de revitalisation. Par exemple, il semble y exister peu de concertation entre les activités de la Conférence ministérielle des affaires francophones qui regroupe les provinces et les territoires et les activités gérées par le *Plan d'action pour les langues officielles*.

Enfin, tel que nous l'affirmions ci-dessus, il importe de mettre en œuvre des politiques et des actions qui ont une incidence réelle sur le vécu langagier des personnes, c'est-à-dire sur leur socialisation langagière et culturelle. Toute initiative qui n'influence pas directement ou indirectement le vécu des membres des minorités risque d'avoir peu d'effet sur la vitalité des communautés.

Pour favoriser la revitalisation communautaire, le partenariat global de collaboration pourrait viser à accroître chez les minorités francophones le contrôle d'institutions favorisant une plus forte socialisation francophone, ce qui pourrait leur conférer une plus grande « autonomie culturelle ». Parmi les domaines à privilégier, mentionnons les services à la petite enfance, les centres communautaires, les médias, la production culturelle et artistique, la santé, l'offre active des services publics et des commerces, et le paysage linguistique, c'est-à-dire l'affichage commercial et public.

4. *Dans le cadre d'un « partenariat global de collaboration » sur le plan national, viser un développement de l'éducation allant « au-delà de l'article 23 » de la Charte.*

Nous l'avons affirmé au début de ce mémoire, l'éducation ne peut à elle seule garantir la vitalité d'une minorité linguistique mais elle en est un élément essentiel et peut être considérée comme la pierre angulaire du développement communautaire. C'est pourquoi nous élaborons les défis propres à ce domaine dans la dernière section de notre mémoire.

Faire de l'éducation « tout au long de la vie » la pierre angulaire du développement communautaire francophone.

Dans cette dernière section du mémoire, nous identifions six défis prioritaires qui sont associés à un développement global du secteur de l'éducation, un développement qui exige d'aller au-delà des exigences de l'article 23 de la *Charte* tout en assurant une pleine réalisation de celles-ci. C'est en faisant de l'éducation « tout au long de la vie » (de la petite enfance au troisième âge) un milieu de socialisation culturelle et langagière vivant et conscientisant que l'on peut le mieux en faire un élément crucial de revitalisation communautaire.

- 1) *Favoriser la socialisation précoce en français pendant la petite enfance et maximiser la participation aux établissements scolaires de langue française (ou « libérer le potentiel caché de l'exogamie »).*

Ce premier défi qui couvre toute la période de la petite enfance est selon nous d'une extrême importance. Ce sont les interventions réussies dans ce domaine qui auront, à notre avis, la plus forte incidence sur la vitalité future des communautés francophones et acadiennes. Dans le cadre d'un partenariat national de collaboration visant la revitalisation des minorités francophones, ce défi devrait en être la première priorité.

Il faut reconnaître que de plus en plus de recherches montrent que les investissements au niveau de la petite enfance rapportent nettement plus à la société que les investissements à toute autre période de la vie.¹⁰ De plus, l'actualisation précoce du plein potentiel d'apprentissage des enfants rapporte des bénéfices dans tous les secteurs de la société.

Dans la première section de ce mémoire, nous avons présenté les chiffres qui montrent les effets particuliers du nombre très élevé d'enfants d'ayants droit francophones qui grandissent

10. Lefebvre et Merrigan (2003) ; McCain et Mustard (1999).

au sein de familles exogames. Près des deux tiers (64 %) de la clientèle admissible à l'école de langue française selon l'article 23 provient de familles exogames, ce qui a des effets énormes sur la socialisation des enfants en français et sur les choix scolaires des parents. Quoique les chiffres varient selon les études, nous pouvons affirmer qu'à peine un peu plus de 50 % de la clientèle admissible fréquente les écoles gérées par les minorités francophones.¹¹

Pour pleinement apprécier les possibilités de redressement d'une telle situation et reconnaître le « potentiel caché » de l'exogamie, il faut premièrement prendre conscience du fait que l'exogamie n'est pas une cause directe de l'assimilation linguistique. La cause de l'assimilation n'est pas la structure familiale mais plutôt la dynamique langagière choisie par la famille et les choix scolaires des parents. Lorsque l'on tient compte de ces deux facteurs, l'exogamie n'a aucune incidence sur le développement identitaire francophone et les compétences langagières en français.¹²

Deuxièmement, les enfants de familles exogames qui ont parlé le français avec leur parent francophone et qui ont été scolarisés à l'école de langue française (deux conditions réunies que nous nommons « francité familioscolaire »), à la fin de leurs études secondaires, ne peuvent être distingués des enfants de parents francophones endogames sur les plans de leur identité francophone et de leurs compétences en français.

Troisièmement, à la fois pour les enfants de familles endogames francophones et les enfants de familles exogames qui grandissent dans un contexte où le français est minoritaire, ce sont ceux et celles qui ont bénéficié d'un degré élevé de francité familioscolaire qui développent le degré le plus élevé de bilinguisme additif.¹³ Ils atteignent les compétences les plus élevées en français et leurs compétences en anglais sont similaires à celles d'anglophones majoritaires.¹⁴ Aucun autre programme scolaire produit un degré plus élevé de bilinguisme français-anglais.

Quatrièmement, pour pleinement reconnaître le potentiel caché de l'exogamie, il est pertinent de considérer l'énorme potentiel démographique que représente les enfants des ayants droit francophones vivant en situation d'exogamie. En effet, comme le montre le Tableau 2 (constitué à partir de données du recensement de 1996), si tous les enfants des ayants droit fréquentaient l'école de la minorité francophone, dans toutes les provinces et territoires, la

11. Martel (2001); Landry (2003a).

12. Landry et Allard (1997).

13. Le bilinguisme est additif lorsque l'apprentissage d'une langue seconde n'a pas d'effets nuisibles sur l'apprentissage et le maintien de la langue première. Très souvent, en milieu minoritaire, le bilinguisme est de nature soustractive. L'apprentissage de la langue seconde est associée à des pertes sur le plan de la langue maternelle.

14. Landry et Allard (1991, 1993, 1997, 2000).

proportion des élèves francophones dans la population scolaire provinciale serait supérieure à celle de la population francophone au sein de la province ou du territoire. Pour la plupart des provinces et territoires, même un succès partiel dans le recrutement des enfants des ayants droit peut avoir un impact très grand sur les effectifs scolaires réalisés. Pour l'ensemble de la minorité francophone les effectifs potentiels (6,1 % de la population scolaire totale) sont presque le double des effectifs réalisés (3,3 %).¹⁵

Tableau 2

Proportion de francophones dans la province ou le territoire et proportion de la population scolaire représentée par les effectifs scolaires francophones réalisés et potentiels (1996)

| Provinces et territoires | Proportion de francophones | Effectifs réalisés¹⁶ | Effectifs potentiels¹⁷ |
|---------------------------------|-----------------------------------|--|--|
| Colombie-Britannique | 1,5 | 0,1 % | 2,3 % |
| Alberta | 2,1 | 0,3 % | 3,7 % |
| Saskatchewan | 2,0 | 0,4 % | 3,8 % |
| Manitoba | 4,5 | 2,2 % | 7,4 % |
| Ontario | 4,7 | 4,0 % | 6,3 % |
| Nouveau-Brunswick | 33,2 | 32,0 % | 37,1 % |
| Nouvelle-Écosse | 4,0 | 1,8 % | 6,3 % |
| Île-du-Prince-Édouard | 4,3 | 2,6 % | 7,3 % |
| Terre-Neuve et Labrador | 0,4 | 0,1 % | 0,9 % |
| Territoires du Nord-Ouest | 2,5 | 0,3 % | 3,5 % |
| Yukon | 3,8 | 1,6 % | 6,4 % |
| Nunavut | 1,7 | - | - |
| Canada (moins le Québec) | 4,5 | 3,3 % | 6,1 % |

Source : Landry et Rousselle (2003), adapté de Martel (2001)

15. Landry (2004).

16. La proportion de la population scolaire provinciale représentée par les effectifs réalisés, c'est-à-dire les enfants d'ayants droit qui fréquentent l'école de langue française.

17. La proportion de la population scolaire provinciale qui serait représentée si tous les enfants des ayants droit francophones fréquentaient une école de langue française.

Les minorités francophones sont devant un dilemme. Un recrutement efficace des enfants des ayants droit aurait un bénéfice sur le maintien, voire même la croissance des effectifs scolaires, mais le recrutement d'enfants provenant de familles où le vécu langagier est anglo-dominant risquerait de transformer l'école de langue française en une école d'immersion. D'autre part, ne pas recruter les enfants de ces ayants droit exogames risque de voir l'école et ses programmes dépérir faute d'une clientèle scolaire suffisante. Dans la plupart des provinces et territoires, la clientèle scolaire admissible est constituée de plus de 75 % d'enfants d'ayants droit exogames.

C'est pourquoi une stratégie tripartite est requise pour optimiser le recrutement de la clientèle admissible et favoriser la socialisation précoce en français chez les enfants. Ces trois composantes de la stratégie sont interdépendantes et doivent se développer simultanément.

a) *Une campagne nationale de conscientisation des ayants droit et de la population canadienne*

Des recherches montrent que beaucoup de parents ne sont pas conscients des conditions scolaires et familiales qui contribuent au développement optimal du bilinguisme chez leur enfant. Par exemple, une majorité de parents francophones croient qu'une scolarisation 50/50 (50 % des cours en français et 50 % des cours en anglais) constituerait le meilleur programme scolaire pour promouvoir un excellent bilinguisme.¹⁸ De plus, des ayants droit francophones, particulièrement ceux dont le conjoint est anglophone, choisissent le programme d'immersion en français dans les écoles du système anglophone. Ce compromis est un autre exemple du mythe 50/50. Ces parents semblent oublier les pressions anglicisantes du milieu social (et parfois du milieu familial) et attribuent entièrement à l'école le rôle de promouvoir le bilinguisme. Pourtant, la recherche appuie un principe très simple associé au bilinguisme additif. Plus la famille et l'école appuient la langue minoritaire plus élevé est le degré de bilinguisme. Comme nous l'avons souligné, pour tous les enfants en contexte minoritaire francophone c'est une forte francité familioscolaire qui produit le meilleur bilinguisme français-anglais.

Il y a donc un besoin d'un « marketing social » de l'école de langue française par une campagne nationale dans les médias francophones et anglophones. Cette campagne aurait pour effet de sensibiliser les ayants droit à leurs droits constitutionnels, aux conditions requises pour un bilinguisme additif, aux effets bénéfiques de l'école de langue française et aux conséquences

18. Deveau, Clarke et Landry (2004); Landry et Allard (1994).

de ne pas se prévaloir de leurs droits constitutionnels. Une campagne efficace pourrait donner un statut positif et valorisé à l'appellation « ayant droit ». La Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) a d'ailleurs déjà entamé des démarches envers une telle campagne mais un appui financier important du gouvernement fédéral (et possiblement des gouvernements provinciaux) sera nécessaire pour en assurer l'étendue et l'efficacité.¹⁹

Cette campagne de marketing social devra être appuyée d'une campagne de « marketing sociocommunautaire » sur les plans provincial et local. Ce type de marketing est plus personnalisé et peut être adapté plus facilement aux besoins de la clientèle visée. Le marketing social s'avère utile pour attirer l'attention d'une large population mais le marketing sociocommunautaire est plus efficace pour favoriser la prise de décision et le développement de comportements durables.²⁰ Les deux types de campagne sont donc complémentaires et interdépendants.

b) Des services d'appui à la famille

Récemment, le gouvernement fédéral a discuté de possibilités d'implanter un système national de garderies. Déjà depuis 2003, la Commission nationale des parents francophones (CNPF) avec son initiative *Partir en français*²¹ propose la mise sur pied de centres de la petite enfance et de la famille rattachés aux structures scolaires francophones existantes. Le ministère du Développement social a aussi débuté un programme pilote de recherche pour étudier les effets de tels programmes de la petite enfance dans diverses communautés francophones. Un système de centres de ressources et de garderies éducatives francophones rattachés aux structures scolaires aurait le triple avantage de contribuer à la socialisation des enfants en français avant leur entrée scolaire, d'instituer une pédagogie préscolaire visant l'actualisation du potentiel humain des enfants et leur réussite ethno-linguistique identitaire, et de créer des liens entre les parents ayants droit et l'école de la minorité francophone.

On peut utiliser le domaine de la petite enfance pour faire état de certaines incohérences des politiques fédérales. On l'a démontré, la petite enfance est d'importance cruciale pour la vitalité des communautés francophones. Seulement un enfant sur deux des ayants droit francophones selon l'article 23 de la Charte a le français comme langue maternelle. Ce domaine fait aussi partie des priorités relevées dans le *Plan d'action pour les langues officielles* du

19. FNCSF (2004)

20. McKenzie-Mohr (1996, 2000).

21. CNPF (2003).

gouvernement fédéral. Par ailleurs, deux ententes fédérales/provinciales/territoriales récentes en matière de petite enfance (l'Entente sur le développement de la petite enfance en 2000 et le Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants en 2003) ne font aucune mention particulière des besoins des minorités francophones. On peut supposer que les instances n'étaient pas encore très sensibilisées à ces besoins au moment de la préparation des ententes. Mais qu'en sera-t-il des nouvelles ententes à venir pour un système national de garderies? Le gouvernement fédéral et les provinces/territoires peuvent-ils faire fi des besoins criants de la minorité francophone en matière de petite enfance?

c) Une structure d'accueil affirmative et ouverte

Une croissance des effectifs scolaires liée à un recrutement d'un plus grand nombre d'enfants d'ayants droit exogames et d'enfants de parents immigrants rend la population scolaire davantage hétérogène et multiculturelle. Pour s'adapter à ces nouvelles clientèles, le système scolaire francophone doit avoir une structure ouverte et inclusive et doit aussi avoir des stratégies de communication adaptées à ces réalités. D'autre part, le système doit maintenir une structure qui est affirmative de sa mission qui comprend la promotion de l'identité francophone des jeunes, le développement de la langue française, et l'épanouissement de la communauté francophone.

La mise en œuvre des stratégies proposées pourra avoir des succès variés selon l'efficacité des campagnes et les contraintes du milieu. Certains ayants droit francophones n'auront pas eux-mêmes vécu des conditions familiales et scolaires aptes à contribuer à leur propre développement langagier francophone et pourraient ne pas être disposés ou capables de favoriser celui de leur enfant. En effet, certains des francophones en situation d'exogamie étaient déjà au moins partiellement assimilés avant leur mariage à un ou à une anglophone.²² Néanmoins, beaucoup de parents de couples exogames sont capables de favoriser une forte francité familioscolaire mais auraient besoin d'être davantage sensibilisés, de là l'importance d'une campagne nationale de marketing de l'école française pour favoriser des choix éclairés. On peut se demander, par exemple, combien de jeunes parents sont comme la jeune mère de famille citée dans une étude récente :

« Moi, je suis une [exogame], mais je ne le savais pas. Bien sûr, le mot a peu d'importance, mais j'ai vécu dans un foyer mixte sans me rendre

22. Corbeil (2005).

compte des enjeux que cela représentait pour moi et pour mes enfants. Avec mon conjoint, je parlais anglais. Quand les enfants sont venus, cela a été beaucoup plus facile de parler anglais. En fait, on ne s'est pas posé la question. » (Martel, 2001, p. 42).

Enfin nous ajoutons comme défi complémentaire à celui d'assurer la participation scolaire des enfants des ayants droit le maintien de cette clientèle jusqu'à la fin du cycle secondaire. De nombreuses écoles de la minorité voient partir un nombre considérable d'élèves vers le système scolaire de la majorité anglophone.²³

2) *Construction de centres scolaires communautaires et exploitation plus créative et étendue de ceux-ci.*

La croissance de l'urbanisation et l'exode des régions rurales fait en sorte que même lorsque le nombre de francophones dans les centres urbains justifie la construction d'écoles gérées par la minorité, il y a souvent une forte dispersion de la population francophone sur le territoire, ce qui a pour effet une absence de vie communautaire francophone. Comme le démontre le modèle conceptuel de la Figure 1, un minimum de vie communautaire est requis pour favoriser la socialisation langagière dans la langue de la minorité. L'école de langue française dans certaines municipalités est parfois la seule institution qui soit francodominante.

Les centres scolaires communautaires (CSC) institués en premier au Nouveau-Brunswick et maintenant présents dans plusieurs centres urbains canadiens peuvent contribuer non seulement à la francité familioscolaire si nécessaire au bilinguisme additif mais aussi à la vie communautaire de la collectivité francophone. Le CSC constitue un espace social capable de créer des réseaux sociaux francophones et de favoriser l'usage de la langue française dans une variété de domaines de vie.

3) *La mise en œuvre d'une pédagogie actualisante et communautarisante*

Un partenariat national de collaboration pourrait contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une pédagogie propre au milieu francophone minoritaire. En ce qui a trait à la mission éducative des écoles des minorités francophones, ce qui se passe à l'intérieur des établissements est aussi important que l'existence des établissements eux-mêmes. C'est la pédagogie qui est à la

23. Martel (2001).

base de l'apprentissage et de la réussite identitaire. En contexte minoritaire, la mission éducative est double et son curriculum est « pédago-communautaire ». D'une part, la pédagogie est *actualisante* en visant le développement maximal du potentiel humain des élèves et *communautarisante* en oeuvrant pour un développement communautaire et une production culturelle francophone renouvelée de génération en génération. Cette dernière se fonde sur un partenariat famille-école-communauté qui vise la participation de la communauté dans l'école et l'engagement de l'école et des élèves dans la communauté.²⁴

Comme le montre le modèle conceptuel de la Figure 1, plusieurs aspects de la socialisation langagière et culturelle peuvent contribuer au développement psycholangagier des élèves. L'école offre une contribution unique. Non seulement les contacts privilégiés du « vécu socialisant » du milieu scolaire contribuent-ils très fortement au développement des compétences langagières et de l'identité mais l'école est aussi un lieu d'excellence pour promouvoir la prise en charge par la personne de son développement langagier et identitaire (le « vécu autonomisant ») de même que la conscientisation à son statut et à ses droits (le « vécu conscientisant »).

Un partenariat national de collaboration pourrait aussi favoriser une participation plus active des parents et de leurs représentants dans l'élaboration du curriculum scolaire. L'« établissement des programmes scolaires » est un des « pouvoirs exclusifs » en ce qui a trait à la langue et à la culture conférés aux parents par la Cour suprême du Canada (Jugement Mahé, 1990).²⁵

4) *Une formation initiale et continue des professionnels de l'éducation*

La mise en œuvre d'une pédagogie propre au milieu francophone minoritaire exige une vaste campagne de formation professionnelle. Le défi est vaste car il comprend non seulement la formation initiale mais aussi la formation continue des nombreux intervenants et administrateurs du système déjà en place. Sans élaborer ici les éléments de cette formation, il y a lieu de mentionner que cette initiative comporte rien de moins qu'un « changement de paradigme », des nouvelles façon de penser et d'agir en éducation qui peuvent être en opposition à plusieurs des croyances et pratiques en vigueur. En outre, une telle pédagogie pourrait exiger de passer d'une « socialisation de l'extérieur » qui est le propre des écoles traditionnelles à une « socialisation de

24. Landry (2003b); Landry et Rousselle (2003).

25. Landry et Rousselle (2003).

l'intérieur » qui favorise chez les élèves la responsabilisation et l'engagement individuels et une plus grande autonomie dans l'engagement identitaire et les comportements langagiers. Les écoles traditionnelles ont tendance à adopter plutôt une « socialisation de l'extérieur ». L'école se voit comme un agent de transmission du savoir et de la culture. Les élèves sont des récepteurs plutôt que des acteurs. Une « socialisation de l'intérieur » vise à amener l'élève à être un agent actif de sa propre formation et d'être plus autonome et responsable de ses apprentissages et de ses choix identitaires. Cet accent sur les vécus autonomisant et conscientisant (Voir figure 1) contribue à un degré plus élevé d'engagement identitaire et à des comportements langagiers plus conscientisés.²⁶

5) *Favoriser l'accès et la participation à des établissements postsecondaires de langue française.*

Nous l'avons vu, les communautés francophones perdent avant l'entrée scolaire une partie importante de leurs clientèles admissibles en raison d'un manque d'accès à des structures scolaires établies mais surtout, au cours des dernières années, en raison d'une faible participation des enfants d'ayants droit. Les recherches ne donnent pas de chiffres précis quant à la participation des diplômés de l'école de langue française aux études postsecondaires en français. Mais il est certain qu'à l'autre extrême des cycles scolaires, le manque d'accès à des institutions éducatives postsecondaires francophones et la faible variété de programmes contribuent à d'autres pertes d'effectifs francophones.

La formation postsecondaire en français est surtout importante dans le cadre du développement du leadership communautaire. C'est cette formation qui amène leaders et acteurs à œuvrer dans une grande variété de secteurs professionnels et dans les institutions qui contribuent à la vitalité de la minorité. À titre d'exemple, certaines recherches ont montré le rôle essentiel de l'Université de Moncton dans le développement d'une société économique en Acadie et sur la vitalité des communautés acadiennes.²⁷

L'Association des universités de la francophonie canadienne (AUGC) a récemment produit un *Plan d'action 2005-2010 du réseau de l'enseignement universitaire* dans lequel elle propose une vingtaine d'actions se fondant sur quatre axes de développement.²⁸ Un plan de la même envergure pourrait être effectué pour les collèges communautaires et même pour le

26. Landry, Allard et Deveau (2005b)

27. Beaudin (1993); Higgins et Beaudin (1988).

28. AUGC (2004).

domaine de l'alphabétisation. Le rapport récent de la *Fédération nationale des conseils scolaires francophones* retient également le niveau postsecondaire comme priorité de son plan stratégique.²⁹

6) *Favoriser le retour des jeunes francophones dans leur communauté après les études postsecondaires.*

Une des tendances lourdes décrites dans la première section du mémoire est la forte urbanisation et l'exode des jeunes vers les régions économiques privilégiées. Les études postsecondaires aussi amènent beaucoup de jeunes francophones à laisser leurs communautés d'origine. Le retour dans celles-ci après les études n'est pas chose garantie. Certains jeunes prennent de nouvelles habitudes de vie et ne désirent plus retourner dans leur communauté. Très souvent, leur communauté ne leur offre pas des opportunités de carrière conformes à leur formation. En effet, l'exode des régions francophones peut être le début d'un cycle. On quitte la région pour y trouver des opportunités de travail ou d'études ce qui contribue à l'affaiblissement des activités économiques de la communauté qui à son tour devient un motif pour ne pas y retourner. Des études présentement en cours pourront peut-être aider à mieux comprendre ces réalités et proposer des pistes de solution pour favoriser l'épanouissement du capital humain dans ces régions francophones que l'on tend à abandonner.

Conclusion

Notre mémoire a voulu montrer que la vitalité décroissante des communautés francophones et acadiennes est criante et fait appel à une approche globale de revitalisation ethnolangagière. L'éducation « tout au long de la vie », de la petite enfance au troisième âge, peut être la pierre angulaire de cette revitalisation mais elle a besoin de faire partie d'un tout, d'un plan global et concerté qui unirait les acteurs gouvernementaux et communautaires. Les minorités de langue officielle au Canada sont parmi les minorités linguistiques les mieux protégées et appuyées au monde. La langue française, toutefois, particulièrement en Amérique du Nord, fait face à des défis sans précédent. Aucune force colonisatrice ou militaire dans le passé n'a pu avoir autant d'emprise sur les minorités linguistiques que tout le mouvement de la globalisation fondée principalement sur l'économie mondiale. Les communautés francophones sont situées tout près de l'épicentre de ce véritable « tsunami » de la globalisation économique menée par les corporations multinationales à travers le monde. La langue anglaise est le véhicule

29. FNCSF (2004).

privilegié de cette globalisation et elle envahit le vécu quotidien de la grande majorité des francophones minoritaires. Cet envahissement idéologique et linguistique constitue, selon certains auteurs, une nouvelle forme de colonialisme. Il s'agit d'une « colonisation des cerveaux ».³⁰

Le défi de la revitalisation ethnolangagière des communautés francophones et acadiennes comporte donc non seulement le besoin de créer une « vie communautaire » francophone mais aussi celui de favoriser une « conscientisation collective » face aux enjeux et défis. Il reste à savoir si la volonté politique canadienne et la solidarité des organismes communautaires francophones sont suffisamment fortes pour mener à terme une véritable campagne de revitalisation des communautés francophones et acadiennes.

Références

- AUFC (2004). *Plan d'action 2005-2010 du réseau de l'enseignement universitaire*. Ottawa : Association des universités de la francophonie canadienne.
- Beaudin, M. (1993). *Impact de l'Université de Moncton sur les villes de Moncton, Edmundston et Shippagan*. Moncton : Institut canadien de développement régional.
- CNPF, (2003). *Partir en français*. Ottawa : la Commission nationale des parents francophones.
- Corbeil, J. P. (2005). L'exogamie et la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire : vécu langagier et trajectoires linguistiques. *Francophonies d'Amérique* (sous presse).
- Deveau, K., Clarke, P. et Landry, R. (2004). Écoles secondaires de langue française en Nouvelle-Écosse : des opinions divergentes. *Francophonies d'Amérique*. (sous presse)
- Fishman, J. A. (2001). *Can threatened languages be saved? Clevedon : Multilingual Matters*.
- Fishman, J. A. (1990). What is reversing language shift (RLS) and how can it succeed? *Journal of Multicultural Development*, 11, 5-36.
- FNCFSF (2004) *Stratégie pour compléter le système d'éducation en français langue première au Canada. Rapport du Comité directeur sur l'inventaire des besoins des conseils scolaires francophones du Canada*. Ottawa : Fédération nationale des conseils scolaires francophones.

30. Skutnabb-Kangas (2000).

- Gouvernement du Canada (2003). *Le prochain acte : Un nouvel élan pour la dualité linguistique canadienne. Le plan d'action pour les langues officielles*. Ottawa : Gouvernement du Canada.
- Higgins, B. et Beaulieu, M. (1988). *Impact de l'Université de Moncton sur les régions de Moncton, d'Edmundston et de Shippagan*. Moncton : Institut canadien de développement régional.
- Landry, R. (2003a). *Libérer le potentiel caché de l'exogamie. Profil démonlinguistique des enfants des ayants droit francophones selon la structure familiale*. Moncton : Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques/Commission nationale des parents francophones.
- Landry, R. (2003b). Pour une pédagogie actualisante et communautarisante en milieu minoritaire francophone. Dans R. Allard (dir.). *Actes du Colloque pancanadien sur la recherche en éducation en milieu francophone minoritaire : Bilan et perspectives*. [En ligne] Disponible <http://www.acelf.ca/publi/crde/articles/10-landry.html>
- Landry, R. (2004) *Ayants droit et écoles de langue française : le cas de l'exogamie*. Communication au Colloque «Langues, Constitutionnalisme et minorités», Université d'Ottawa, Ottawa. (soumis pour publication).
- Landry, R. (2005). Défis de la francophonie minoritaire canadienne : une perspective macroscopique. (soumis pour publication).
- Landry, R. et Allard, R. (2000). Langue de scolarisation et développement bilingue : le cas des acadiens et francophones de la Nouvelle-Écosse, Canada. *Diversité Langues*, [En ligne] Disponible : <http://www.telug.quebec.ca/diversité>
- Landry, R. et Allard, R. (1997). L'exogamie et le maintien de deux langues et de deux cultures : le rôle de la francité familioscolaire. *Revue des sciences de l'éducation*, 23, 561-592.
- Landry, R. et Allard, R. (1993). Beyond socially naive bilingual education: The effects of schooling and ethnolinguistic vitality on additive and subtractive bilingualism. *Annual Conference Journal of the National Association for Bilingual Education*, 1-30.
- Landry, R. et Allard, R. (1991). Can Schools Promote Additive Bilingualism in Minority Group Children? In L. Malavé & G. Duquette (Eds.), *Language, Culture and Cognition*. (pp. 190-197). Clevedon: Multilingual Matters.
- Landry, R. Allard, R. et Deveau, K. (2005a). Revitalisation ethnolinguistique : un modèle macroscopique. (soumis pour publication).
- Landry, R. Allard, R. et Deveau, K. (2005b). Autodétermination du comportement langagier en milieu minoritaire : un modèle conceptuel. *Francophonies d'Amérique*, (sous presse).

- Landry, R. et Rousselle, R. (2003). *Éducation et droits collectifs : Au-delà de l'article 23 de la Charte*, Moncton : Éditions de la Francophonie.
- Lefebvre, P. et Merrigan, P. (2003). A New Deal for Families and Children. *Choices*, 9(5), 6-100.
- Marmen, L. et Corbeil, J.-P. (2004). *Les langues au Canada : recensement de 2001*. Ottawa : Ministre des travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Patrimoine canadien et Statistique Canada
- Martel, A. (2001). *Droits, écoles et communautés en milieu minoritaire : 1986-2002. Analyse pour un aménagement du français par l'éducation*. Ottawa : Commissariat aux langues officielles.
- McCain, M. N. et Mustard, J. F. (1999). *Inverser la véritable fuite des cerveaux. Étude sur la petite enfance*. Rapport final. Toronto : Gouvernement de l'Ontario.
- McKenzie-Mohr, D. (2000). Promoting sustainable behaviour : an introduction to community based social marketing. *Journal of Social Issues*, 58, 543-554.
- McKenzie-Mohr, D. (1996). *Promouvoir un avenir viable : Introduction au marketing socio-communautaire*. Ottawa : Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie.
- Statistique Canada (2002) Profil des langues au Canada : l'anglais, le français et bien d'autres langues. Dans *Recensement de 2001 : série « analyses »*. Catalogue n° 96F0030XIF2001005.
- Skutnabb-Kangas, T. (2000). *Linguistic genocide in education or worldwide diversity and human rights*. Mahwah, New Jersey : Lawrence Erlbaum.